



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 05/12/2024**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Centre / Le Port**

**PLACE LEON GAMBETTA**

- le 13/12/2024, Emprise sur trottoir-chaussée Surface
  - occupée : 15 m<sup>2</sup>

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

----

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Nord / Gare**

**RUE DES 4 FRERES CRAPEL**

- du 02/01/2025 au 16/05/2025, Réserve de deux places de stationnement au droit du N°24  
Nombre d'emplacements concernés : 2
- Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----